Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260605-DE4CM050626-DE

REDENE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05.06.2026

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 17
Représentés : 23
Date convocation : 29.05.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, vendredi 05 juin 2026, à 19h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, FIAMMINGO Jean-Luc, HARRAULT Stéphanie, GEORGEL Bruno, MAYADOUX Denis, ULVE Marielle, MAGUER Alain, ULVE Christophe, NAYARADOU Nadine, LE TALLEC Thomas, FLESCH Laurie, HUARD Romain, JAVAUDIN Nancy, PORTIER Laurent, CABON Vanessa, MARSCHAL-PATUREAUX Corinne, SILVESTRE Benoit,

ABSENTS EXCUSES : TURPIN Gwenn, MARISCAL Lionel, STANGUENNEC Viviane, LABBE Sylvie, BOUGUENNEC Yannick, BUQUEN Muriel,

REPRESENTÉS : BOUGUENNEC Yannick a donné pouvoir à MAGUER Alain
TURPIN Gwenn a donné pouvoir à FLESCH Laurie,
LABBE Sylvie a donné pouvoir à CABON Vanessa,
MARISCAL Lionel a donné pouvoir à PORTIER Laurent,
STANGUENNEC Vivianne a donné pouvoir à MARSCHAL-PATUREAUX Corinne,
BUQUEN Muriel a donné pouvoir à NAYARADOU Nadine,

SECRETAIRE DE SEANCE : MAGUER Alain

4. Sport : Renouvellement de l'adhésion à l'ANDES

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) dont les objectifs principaux sont :

1) De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régionale et national.
2) D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
3) D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
4) De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Au 1er janvier 2026, la Commune comptait 3114 habitants, soit une cotisation annuelle de 121 € TTC.

Pour rappel, la Commune a désigné M. Romain HUARD en tant que représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260605-DE4CM050626-DE

Vote :

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DIT** que la Commune de REDENE renouvelle son adhésion à l'association de l'ANDES et s'engage à verser la cotisation correspondante selon la délibération,
- **RAPPELLE** que M. Romain HUARD représentera la Commune de Rédéné auprès de cette même association

Adopté à l'unanimité par 23 voix Pour
0 voix Contre et 0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le 08/06/2026,
Le Maire, Yves BERNICOT

